

Test fide

Le test de langue suisse proche des réalités du quotidien

- Les compétences linguistiques sont évaluées au travers de situations de la vie quotidienne. Une attention particulière est accordée aux particularités langagières de la Suisse et au vocabulaire du quotidien.
- Les modalités du test fide sont uniformes dans toute la Suisse. Ce test est reconnu comme attestation des compétences linguistiques acquises (jusqu'au niveau B1). Il permet donc de prouver ses compétences linguistiques dans la procédure pour obtenir une autorisation de séjour ou une autorisation d'établissement, ou bien la naturalisation facilitée ou, dans la plupart des cantons, la naturalisation ordinaire.
- Les compétences linguistiques orales et écrites sont testées et évaluées séparément. Il n'est donc pas obligatoire de passer chacune des deux parties du test. Le test fide tient ainsi compte du fait que l'obtention d'une autorisation de séjour ou d'établissement requiert d'autres compétences à l'oral et à l'écrit que celles exigées dans le cadre d'une demande de naturalisation.
- La compréhension orale est évaluée pendant la partie orale qui comprend « Parler » et « Comprendre ». Ainsi, même des personnes qui ne maîtrisent pas la langue écrite peuvent participer à la partie orale du test. Les candidats passent toute cette partie individuellement et non en groupe. De cette manière, le test cible mieux leurs compétences personnelles.
- Les résultats du test fide sont différenciés : ils vont au-delà de la simple appréciation de « réussi » ou de « non réussi » usuelle. Les parties écrite et orale sont évaluées séparément (A1, A2 ou B1).
- Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) recommande le test fide comme test de langue officiel. En effet, ce test a fait ses preuves comme une alternative aux autres examens de langue internationaux.

- Spécialement conçu pour l'usage de la langue du quotidien en Suisse
- Reconnu dans toute la Suisse pour l'obtention d'une autorisation de séjour ou d'une autorisation d'établissement, ou dans le cadre d'une demande de naturalisation
- Évalue les compétences linguistiques selon les niveaux A1, A2 et B1, conformément au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)

Secrétariat fide
Haslerstrasse 21
3008 Berne
031 351 12 12
info@fide-info.ch

fide-service.ch

Pour toute question sur le test fide, veuillez vous adresser au Secrétariat fide, qui vous renseignera volontiers.

Réponses aux questions récurrentes sur le test fide

À qui s'adresse le test fide ?

Le test fide s'adresse à des personnes allophones aux parcours de formation et connaissances de la langue divers. Comme la partie orale est une épreuve individuelle qui porte sur l'usage de la langue du quotidien, le test fide convient également aux candidats qui n'ont pas l'habitude de passer des examens.

Le test fide nécessite-t-il une préparation particulière ?

Non, le test fide est structuré de telle sorte qu'aucune préparation n'est requise. Dans les cours labellisés fide, l'accent est également mis sur le quotidien et les usages en Suisse, mais sans préparation spécifique au test.

Combien coûte le test fide ?

La partie écrite coûte 120 francs, la partie orale 170 francs. Le test fide complet (oral et écrit) revient à 250 francs.

Dans quelles langues puis-je passer le test fide ?

Dans les trois langues nationales que sont l'allemand, le français et l'italien. Le test est basé sur le langage utilisé en Suisse et recourt à des exemples, du vocabulaire et des tournures propres aux idiomes des trois régions linguistiques. Les personnes qui s'expriment en romanche peuvent passer un « examen da rumantsch ».

Où et comment s'inscrire au test fide ?

Les candidats s'inscrivent librement auprès de l'un des plus de 100 centres d'examen accrédités répartis dans toute la Suisse. La liste complète des centres accrédités figure sur le site fide-service.ch/fr/attestations/test-fide.

Comment le test fide se déroule-t-il ?

Une vidéo explicative, qui présente le déroulement du test, est proposée sur le site fide-service.ch/fr/attestations/test-fide.

Comment le test fide se déroule-t-il ?



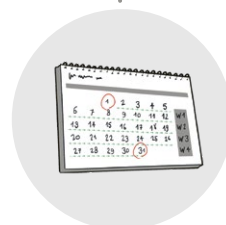
· Inscription au test fide
· auprès d'un centre
· d'examen accrédité.



· La partie orale
· du test fide dure
· 40 minutes.



· La partie écrite
· du test fide dure
· 60 minutes.



· Les résultats du test
· fide sont communiqués
· aux candidats dans les
· quatre semaines.



Le test fide s'adresse à un large public et convient à des personnes de divers niveaux de formation.